

<i>Désignation</i>	Conférence «É extraction de matériaux, décharges et transports»
<i>Tâches</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des organes de l'association et des communes pour les questions de carrières et de décharges dans le domaine de l'extraction de matériaux, décharges et transports (EDT) - Traitement et coordination des tâches existantes dans le domaine EDT - Lancement et accompagnement de travaux de planification régionaux et semi-régionaux dans le domaine EDT - Accompagnement de l'exécution des concepts régionaux EDT ainsi que du plan sectoriel cantonal EDT - Monitoring et contrôle du développement des sites d'extraction de matériaux et décharges¹
Communes participantes	
<i>Communes au sein de seeland.biel/bienne</i>	Ensemble des membres intégraux et doubles du périmètre.
<i>Adhésion</i>	Adhésion à seeland.biel/bienne
<i>Sortie</i>	Sortie de seeland.biel/bienne
Commune en dehors de seeland.biel/bienne	Membres doubles
Autres membres	<ul style="list-style-type: none"> — CI STED (communauté d'intérêts des exploitants de carrières de pierres et de terre, entreprises d'élimination et exploitants de décharges de la région Bienne-Seeland) — Repla Granges-Büren
Direction et droit de vote	
<i>Organe de direction Représentations communales avec droit de vote</i>	<p>4-6 membres, dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - membre du Comité directeur responsable du domaine - Présidence de la Conférence «Développement du territoire et paysages» - Représentation de Repla Granges-Büren - Représentation adéquate des conférences régionales, c'est-à-dire des cercles électoraux, tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, les communes touchées par des sites d'extraction et de décharges.¹
<i>Organe de direction Représentations d'autres parties concernées sans droit de vote</i>	<p>7 membres au total, dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentation cantonale (AOCOT, OPED, Division forestière)¹ par l'AOCOT, Division forestière et/ou OPED si besoin - 3 membres de la CI STED (communauté d'intérêts des exploitants de carrières de pierres et de terre, entreprises d'élimination et exploitants de décharges de la région Bienne-Seeland), la représentation est décidée par la CI STED — directeur Repla Granges-Büren - Conseils professionnels externes
<i>Organe électoral</i>	Comité directeur seeland.biel/bienne

¹ Le plan directeur régional EDT (chapitre 8) ainsi que le rapport de controlling 2020 du 11 juin 2021 servent de base.

<i>Constitution</i>	La présidence est désignée par le Comité directeur, la conférence se constituant elle-même.
<i>Secrétariat de la conférence</i>	Secrétariat seeland.biel/bienne
<i>Rapports de droit de vote</i>	Chaque membre de l'organe de direction ayant un droit de vote a une voix.
<i>Règles de récusation</i>	Les membres du Comité directeur se récusent, s'ils sont directement concernés par l'affaire ou s'ils représentent un/-e requérant/-e. Les dispositions des articles 47 et 48 de la Loi sur les communes (LCo) du canton de Berne sont appliquées.
Compétences	
<i>de la conférence des communes affiliées</i>	Conformément aux compétences de l'Assemblée des membres.
<i>Direction de la conférence</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution de décisions du Comité directeur et de l'Assemblée des membres. - Lancement des planifications et des projets requis - Lancement et accompagnement de projets dans le cadre du budget et du programme de travail - Soumission de propositions aux organes compétents - Coordination et traitement de planifications, d'affaires et de projets importants.
<i>Comité directeur</i>	Conformément aux statuts dans la mesure où la conférence n'est pas elle-même compétente.
<i>Assemblée des membres</i>	Conformément aux statuts dans la mesure où la conférence n'est pas elle-même compétente.
Financement	
<i>Cotisations de seeland.biel/bienne</i>	<p>— Cotisation liée à la gestion ordinaire des affaires (40%) dans le cadre du mandat lié à la gestion de seeland.biel/bienne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration dans le cadre du mandat du secrétariat s.b/b - Cotisations liées aux projets pour des projets concernant l'ensemble de la région selon le budget et le programme de travail.
<i>Subventions de tiers</i>	<p>— Cotisation de la CI STED à la gestion ordinaire (50%)</p> <p>— Cotisation de Büren-Granges à la gestion ordinaire (10%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subventions cantonales selon l'Ordonnance sur le financement de l'aménagement - Autres subventions
<i>Cotisations de la conférence des communes affiliées</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisations liées à des projets semi-régionaux
<i>Liquidation</i>	Transfert dans le compte général seeland.biel/bienne / Remboursement à d'autres participants proportionnellement à leurs cotisations

seeland.biel/bienne

Administration	
<i>Tenue des comptes</i>	Secrétariat seeland.biel/bienne

Décidé par l'Assemblée des membres du 28 février 2006

avec des modifications du 7 décembre 2016 et 13 décembre 2022

1500_11_Konf_ADT_2016_def_f.docx